

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Fin de la procédure d'alerte

En application de l'arrêté préfectoral n°PREF-CAB-SIDPC 2017-0505 du 17 août 2017

Territoire concerné : **Yonne (89)**

Polluant : **Particules**

Type de procédure : **Prévision**

Mise en application : **27/02/2021**

✓ **MERCI**
DE RELAYER
CE MESSAGE

» Description de l'épisode

La région Bourgogne-Franche-Comté est touchée ces jours-ci par une hausse significative des niveaux de particules PM10 dans l'atmosphère. L'origine de cette situation est multiple, un niveau de fond élevé des activités anthropiques, mais aussi d'un apport conséquent de poussières sahariennes. De fait, le seuil d'information et de recommandation (50 µg/m³/j) a été franchi hier sur le département de l'Yonne.

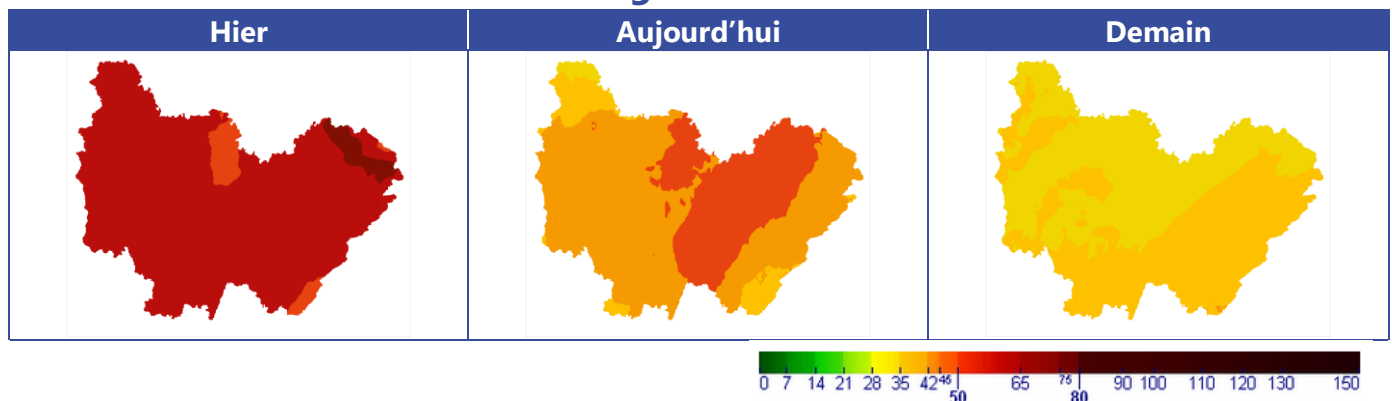
Pour demain, la procédure d'alerte sur persistance est levée sur le département, ainsi que l'ensemble des mesures automatiques réglementaires, du fait de conditions météorologiques prévues pour aujourd'hui et pour demain, qui seront favorables à la dispersion des polluants.

» Suivi des niveaux de pollution

	Hier	Aujourd'hui	Demain
Niveaux	71 µg/m ³	>50 µg/m ³	<50 µg/m ³
Type de procédure	PAP	PAP	-

PIR – Procédure d'Information et de Recommandation / PA – Procédure d'Alerte / PAP – Procédure d'Alerte sur Persistance

» Evolution de la situation en région



Plateforme de prévision Prév'Est

✓ BULLETIN ETABLI PAR :

Nom : **Hélène TISSOT**

Téléphone : 07 83 37 95 53

Web : www.atmo-bfc.org